



DEMANDE DE CARTE OÙRA!⁽¹⁾

A remettre à la STATION ou envoi par courrier à Keolis Grand Bassin de Bourg-en-Bresse.



Mme M.

Date de naissance*

NOM*

Tél. fixe

Prénom*

Portable

Adresse*

Code Postal*

Commune*

Email*

Joindre une photo récente conforme aux conditions officielles d'identité avec nom, prénom et date de naissance au dos de la photo accompagnée des pièces justificatives.

⁽¹⁾ Nominative : vos coordonnées sont conservées en base de données, vous pouvez accéder à l'ensemble des offres et services proposés avec la carte OùRA! Duplicata possible en cas de perte, vol ou détérioration.

*Données obligatoires : les informations sont collectées par Tub, responsable des traitements qui ont pour finalité la gestion des données billettiques et la validation des titres de transport des clients. Vous disposez des droits d'accès et de rectification aux données vous concernant selon les modalités précisées au verso.

À CHACUN SA FORMULE

- Carte OùRA! sans abonnement** 5,00€
- Carte OùRA! avec abonnement** 5,00€

ABONNEMENT MENSUEL**

Pour le mois de

- Mensuel pour tous 32,60€
- Mensuel - 26 ans ou tarif réduit 19,50€
- Mensuel + 65 ans 23,40€
- Mensuel solidaire 16,30€

ABONNEMENT ANNUEL**

Abonnement valable à partir du

- Annuel pour tous au comptant 326,00€
- Annuel pour tous par 9 prélèvements automatiques*** 32,60€
avec 1 premier versement au comptant de 40,60€
(Frais de carte 5€ et frais de gestion 3€).
- Annuel - 18 ans au comptant 121,00€
Cet abonnement est obligatoirement valable du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018.
- Annuel - 18 ans par 9 prélèvements automatiques*** 12,10€
avec 1 premier versement au comptant de 20,10€
(Frais de carte 5€ et frais de gestion 3€)
- Annuel - 26 ans ou tarif réduit au comptant 195,00€
- Annuel - 26 ans par 9 prélèvements automatiques*** 19,50€
avec 1 premier versement au comptant de 27,50€
(Frais de carte 5€ et frais de gestion 3€)
- Annuel + 65 ans au comptant 234,00€
- Annuel + 65 ans par 9 prélèvements automatiques*** 23,40€
avec 1 premier versement au comptant de 31,40€
(Frais de carte 5€ et frais de gestion 3€)
- Annuel solidaire au comptant 163,00€
- Annuel solidaire par 9 prélèvements automatiques*** 16,30€
avec 1 premier versement au comptant de 24,30€
(Frais de carte 5€ et frais de gestion 3€)

** Pour les pièces justificatives, voir au dos du formulaire.

*** Pour les prélèvements, joindre un RIB.

- Je certifie l'exactitude des informations ci-dessus. Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et d'utilisation OùRA! figurant au verso et je m'engage à m'y conformer.
- J'accepte de recevoir des informations pratiques et des offres commerciales de la part du réseau Tub et des autres transporteurs du système OùRA! par e-mail, téléphone, SMS et/ou MMS.

Fait à

Le

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

Conditions générales d'utilisation de la Carte OÙRA!

Objet

La présente adhésion fixe, sur la base des principes décrits ci-après, les règles à respecter par les parties dans le cadre de l'utilisation d'une carte à puce, désignée sous l'appellation OÙRA!, comme support de titres de transport collectif en Région Auvergne - Rhône-Alpes.

La carte OÙRA! est utilisable sur les réseaux partenaires signataires de la charte d'interopérabilité billettique Auvergne - Rhône-Alpes.

Article I – Principes généraux

Les transporteurs partenaires peuvent émettre des cartes OÙRA! qui sont acceptées sur le périmètre géographique et tarifaire décrit, par chacun d'entre eux, dans un dépliant actualisé.

Les cartes OÙRA! sont rechargeables et hébergent des titres de transport monomodaux propres à chaque partenaire ainsi que des titres multimodaux communs aux différents opérateurs. Chaque partenaire applique sa gamme tarifaire. Les tarifications actuellement en vigueur sur chacun des réseaux de transport concernés restent applicables.

Article II – Les cartes

Chaque carte nominative a :

- une face commune à tous les opérateurs, traduisant ainsi son utilisation multimodale,
- une face propre à l'émetteur de la carte comportant : nom, prénom, photographie du porteur.

Article III – Le titulaire d'une carte OÙRA!

La carte OÙRA! nominative est personnelle et son titulaire peut être une personne physique ou morale. Elle est non cessible. Pour les mineurs non émancipés, la demande de carte doit être signée par le ou les parents ou administrateurs légaux. La carte OÙRA! anonyme est cessible.

Article IV – Souscription au contrat d'adhésion carte nominative

La carte sans contact est fournie pour tout dossier complet et validé, déposé auprès des services Tub, en agence commerciale. La demande de carte doit être accompagnée de :

- une pièce d'identité officielle du titulaire et du signataire,
- une photo d'identité (inscription du nom, prénom au dos de la photo),
- pour les mineurs émancipés, le certificat d'émancipation,
- pour les droits à réduction, les pièces justificatives utiles et indiquées dans le livret des tarifs.

Le montant de la carte et du titre de transport sont perçus lors du dépôt de la demande.

Article V – Durée du contrat d'adhésion à la carte OÙRA!

Le contrat d'adhésion est valable 5 ans à compter de la date d'émission de la carte sans contact. À sa date d'échéance, le contrat d'adhésion peut être renouvelé à la demande du client et après règlement du prix de la carte sans contact au tarif en vigueur.

Article VI – Conditions d'utilisation

Pour Tub - La détention de la carte OÙRA! permet d'utiliser des titres de transport du réseau Tub. Ceci sous réserve du chargement dans la carte d'un titre de transport valable en cours de validité et, si nécessaire, du droit à réduction associé. La validation sur les pupitres conducteurs ou les valideurs est obligatoire lors de la montée et pour chaque voyage effectué (y compris en correspondance). En cas d'oubli de carte ou de non validation, les pénalités décrites dans les conditions générales de vente Tub s'appliquent. En cas de doute sur l'identité du porteur d'une carte OÙRA!, il peut être demandé un justificatif d'identité. Si la carte OÙRA! ne correspond pas à l'identité du porteur, elle lui sera retirée immédiatement.

Pour les réseaux partenaires - Lors de la circulation sur un réseau partenaire, le titulaire d'une carte OÙRA! se doit de respecter les règles de transport relatives à ce réseau.

Article VII – Conditions de détention de la carte OÙRA!

Les cartes OÙRA! ayant une face Tub sont la propriété du réseau. Le titulaire de la carte est responsable de son utilisation et de sa conservation. Les enregistrements des données liées à la carte ou leurs reproductions sur un support informatique constituent la preuve des opérations réalisées. Tout usage abusif et frauduleux de la carte imputable à son titulaire entraîne sa responsabilité et l'application à son encontre des sanctions prévues par la loi. Le titulaire pourra se voir retirer sa carte immédiatement et il sera procédé à la résiliation du contrat dans les conditions de l'article XV.

Article VIII – Chargement et recharge des titres de transport sur la carte

Les titres de transport Tub proposés à la vente par le réseau Tub peuvent être chargés sur la carte, selon le cas, à bord des véhicules, auprès des points de vente Tub, à l'agence commerciale, et sur www.oura.com (cartes nominatives uniquement). Les droits à réduction associés à ces titres seront chargés sur la carte OÙRA! nominative, à LA STATION.

Article IX – Remplacement d'une carte OÙRA!

La perte, le vol, la détérioration ou tout dysfonctionnement d'une carte OÙRA! doit être signalé par son titulaire dès survenance des faits. Le remplacement d'une carte perdue, volée, détériorée ou pour convenance personnelle est payant. Dans l'attente du remplacement de la carte, le client devra se munir d'un titre de transport payant.

Article X – Remboursement

Une carte OÙRA! n'est pas remboursable. Seuls les titres de transport Tub vendus par Tub et chargés sur une carte OÙRA! sont remboursés sur demande (formulaire).

Article XI – Informations sur les données personnelles

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique automatisé dont la finalité est la gestion des données billettiques du réseau et dont le responsable est l'exploitant désigné par CA3B. Ce traitement est mis en œuvre dans le cadre de l'activité Transport de CA3B. Ces données sont destinées à Tub et à ses partenaires du bassin Auvergne - Rhône-Alpes adhérents à la Charte d'Interopérabilité billettique sur cette région. CA3B recevra de la part de Tub des données pour effectuer des analyses statistiques de l'offre, établir des indicateurs de suivi et améliorer la connaissance de la clientèle empruntant le réseau. Les informations collectées sont obligatoires sauf le numéro de téléphone et l'adresse électronique. En l'absence de renseignement des informations obligatoires, la demande de carte ne pourra être traitée. À défaut de numéro de téléphone ou d'adresse électronique, le client ne pourra être contacté par ces canaux à des fins de gestion. À défaut d'adresse électronique, le client ne pourra pas accéder aux services d'achat par internet. Tub adressera ses offres commerciales à ses clients par ces canaux sauf opposition de ceux-ci. Les partenaires du bassin Auvergne - Rhône-Alpes pourront adresser leurs offres commerciales aux clients qui auront donné leur consentement. Par ailleurs, les données de validation Tub, nécessairement recueillies lors du passage du titre de transport au valideur concernant le déplacement du voyageur, font l'objet d'un traitement automatisé

dont le responsable est CA3B et qui a pour finalité la validation des titres de transport des clients Tub. Ce traitement est mis en œuvre dans le cadre de l'activité Transport de CA3B. Les destinataires de ces données sont les services de CA3B et en particulier la Direction des Mobilités. Les données anonymisées concernant les déplacements sont utilisées par l'autorité organisatrice, CA3B, pour effectuer des analyses statistiques de l'offre, établir des indicateurs de suivi et améliorer la connaissance de la clientèle empruntant le réseau. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations figurant dans ce formulaire. Conformément aux articles 32, 39 et 40 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives sont notamment informées que :

- les réponses obligatoires sont mentionnées par un astérisque(*). Un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier.
- les informations personnelles que vous pouvez transmettre au réseau Tub sont réservées à l'usage exclusif du (ou des) service(s) concerné(s) et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires énumérés dans les déclarations présentées à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) ainsi qu'aux tiers habilités à en connaître en application d'une disposition légale.
- toute personne peut obtenir communication et le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant en s'adressant à Keolis Grand Bassin de Bourg-en-Bresse.

Les informations nominatives peuvent être transmises à des tiers, nos partenaires signataires de la Charte d'interopérabilité billettique Auvergne - Rhône-Alpes et traitées pour faire des enquêtes par téléphone, courrier ou courriel.

Article XII – Réclamations

Toutes réclamations, suggestions ou informations concernant les conditions d'utilisation de la carte OÙRA!, sont à formuler à Keolis Grand Bassin de Bourg-en-Bresse.

Le titulaire d'une carte OÙRA! et son émetteur s'informent réciproquement sur les conditions d'exécution de l'opération contestée et l'émetteur fait diligence auprès de tout correspondant pour avoir communication des éléments relatifs à ladite opération. En cas de réclamation justifiée, la situation du client est restaurée. Les deux parties s'efforcent de trouver une solution amiable en cas de litige.

Article XIII – Durée du contrat d'adhésion

Le contrat d'adhésion a une durée de validité de cinq ans qui prend effet à la date de la délivrance de la carte. À sa date d'échéance, le contrat d'adhésion peut être renouvelé à la demande du client et sous réserve de l'accord de l'émetteur avec la remise d'une nouvelle carte. Tub est en droit de mettre fin à l'utilisation des cartes OÙRA! en cessant de proposer à la clientèle toute nouvelle adhésion ou tout renouvellement d'adhésion.

Article XIV – Résiliation du contrat d'adhésion sur l'initiative du titulaire

Le client peut résilier son contrat d'adhésion, à tout moment et sans fournir de justificatif, en restituant sa carte OÙRA! à l'un des guichets des agences commerciales Tub.

La carte OÙRA! est invalidée à la date d'effet de la résiliation. La résiliation du contrat d'adhésion à l'initiative du titulaire ne donne lieu à aucun remboursement.

Article XV – Résiliation du contrat d'adhésion sur l'initiative de Tub

Le contrat d'adhésion est résilié de plein droit par Tub, sans aucune indemnité ni remboursement, pour les motifs suivants :

- en cas de fraude établie dans la constitution du dossier de demande de carte OÙRA!;
- en cas de fraude établie dans l'utilisation d'une carte OÙRA!. Tub signifie la résiliation au moyen d'un courrier adressé au domicile déclaré par le titulaire.

Toute personne continuant d'utiliser indûment une carte OÙRA! résiliée est considérée comme étant sans titre de transport et donc passible de poursuites pénales.



LA STATION
Gare SNCF, Avenue Pierre Sémard
01 000 BOURG-EN-BRESSE

Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 15
et de 14 h à 18 h 15 - Mercredi non-stop.
Samedi matin de 9 h 00 à 12 h 15

Keolis Grand Bassin de Bourg-en-Bresse
8 rue Jean Gutenberg
01 000 BOURG-EN-BRESSE

04 74 45 05 06
@ info@tub-bourg.fr
@ www.tub-bourg.fr